

GT Déchets – n°7

Réunion n°7 – GT Déchet

28/02/2025 à Blain

Compte rendu

Objectifs de la réunion			
1. Echanger sur les modes de tarification de chaque collectivité participante 2. Envisager la pertinence d'aller vers l'harmonisation 3. Découvrir le pôle Consom'acteur de Blain			
Ordre du jour			
9h00 : Introduction 9h05 : Actualités du SMCNA 9h10 : Tarification incitative Tour d'horizon des situations, des modalités et des tarifs dans chaque territoire Echange général : quelles améliorations apporter ? vers l'harmonisation ? 10h30 : Pause 10h45 : Projets de coopération 11h30 : Visite du pôle Consom'acteur du Pays de Blain Communauté			
Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Marquet	Jérôme	SMICTOM des Pays de Vilaine	Directeur
Gardan	Christine	SMICTOM des Pays de Vilaine	Présidente
Noël	Nathalie	SMCNA	Directrice
Barbier	Nathan	SMCNA	Chargé de prévention
Burban	Rozenn	CC d'Arc Sud Bretagne	Responsable déchets
Nohel	Elisabeth	Questembert	
Patureaux	Gwenael	Pays de Blain	Chargé de mission
Schladt	Rita	Pays de Blain	Présidente
Fontaine	Rémi	CC de Nozay	Vice-Président environnement
Bolan	Sophie	CC de Nozay	
Schladt	Rita	CC de Blain	Présidente
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlouvet	Gaël	Tehop	Consultant, directeur
Excusés : M. Chevrel, M. Ethoré et M. Le Diffon			

Relevé de décision

1. Aller vers l'harmonisation de manière planifiée semble difficile aux yeux des participants, mais les échanges, notamment permis par ce groupe de travail, contribuent à aller vers davantage d'harmonisation.
2. Plusieurs thèmes d'intérêt commun, pour de futures réunions du groupe de travail, ont été identifiés (Cf. *infra*).

Prochaines échéances

Le groupe de travail déchets

Les prochaines réunions du GT seront fixées ultérieurement.

Agenda

/

Relevé des échanges

Introduction

Présidente de Pays de Blain Communauté

- Pays de Blain Communauté est l'un des plus petits EPCI du département de Loire Atlantique, avec la CC du Pays de Nozay
- Le lycée accueille largement au-delà des frontières de l'intercommunalité
- Le schéma des déchèteries évolue sur le territoire : une déchèterie non autorisée a fermé à Bouvron, la déchèterie de Blain a besoin d'une mise aux normes (pas de barrière d'accès, mise en place d'un contrôle, avec vignette obligatoire, à partir du 17 mars 2025), une déchèterie est en cours de construction à Blain.
- Le PLPDMA a été adopté récemment.

Relevé des échanges

En réaction et au fur et à mesure de la présentation du support PPT, consacré à présenter la situation de chaque collectivité en matière de tarification des déchets appliquée aux usagers, les prises de parole ont été les suivantes.

Le **SMICTOM des Pays de Vilaine** a été confronté, suite aux inondations de l'hiver, à la gestion des déchets d'inondation, dont beaucoup ont été apportés en déchèterie, apportés par les employés communaux de Guichen et Guipry-Messac. En particulier, les DEEE ont fortement augmenté (plus de 100 gazinières ont été récupérées à la suite des inondations). Mais les experts ne sont pas passés. L'objectif est à présent de faire entrer la question des déchets dans les plans communaux de sauvegarde (intégrer le SMICTOM dans les plans de sauvegarde communaux). Le SMICTOM n'avait pas exemple reçu aucune information sur le nombre de foyers concernés par les inondations. A Guipry-Messac, le SMICTOM a installé des bennes, mais a été confronté à un très mauvais tri. Il s'avère difficile de demander à des usagers de trier, à la suite d'inondations qui ont pu avoir des effets conséquents sur leur vie. La question du soutien financier de l'Etat sur la gestion des déchets mérite d'être posée. Il serait utile de capitaliser sur cette expérience.

Le **SMCNA** regroupe 5 communautés de communes, qui gèrent 18-19 déchèteries, gérées par 17 agents. L'équipe du SMCNA compte aussi un service biodéchets de 4 personnes (compostage partagé) et une équipe de prévention en déchèterie composée de « 3+1 » agents. L'actualité du SMCNA est d'abord l'ouverture du pôle consom'acteurs.

La **CC de Nozay** a été confrontée à la colère de certains habitants suite à l'augmentation de la tarification incitative (10 €). Beaucoup de courrier a été reçu. Ils comprenaient des plaintes, mais aussi des insultes. Le Vice-Président en a tiré l'enseignement qu'il faut trouver le juste milieu pour « communiquer sans se justifier », d'autant plus que les courriers de la communauté de communes ne sont pas forcément lus comme il le faudrait. Les habitants peuvent ainsi se saisir des explications données pour exprimer leur colère. Par exemple, un usager a utilisé les informations communiquées pour réaliser des statistiques.

Pays de Blain communauté avait prévu de laisser à 7 le nombre de levées incluse dans l'abonnement (60% des usagers sont en dessous de 7 levées). La formulation « redevance déchets » est préférée à « incitative ». Dans la Commission consultative (CCES) du PLPDMA, il a été ajouté un représentant des usagers. Seules onze candidatures ont été reçues pour ce poste, malgré beaucoup de publicité. Le tirage au sort a désigné à une personne déjà convaincue par la prévention des déchets. La Présidente fait des permanences en déchèterie, pour faire appliquer le règlement. La Présidente de Pays de Blain communauté appelle à harmoniser les pratiques, entre intercommunalités, dans la gestion des déchèteries, et à travailler dans cette direction, ainsi que sur les interconnexions. En effet, sur le territoire d'une communauté de communes, certains habitants peuvent vivre à plus de 20 min d'une déchèterie, alors qu'ils sont à proximité d'une déchèterie d'une intercommunalité voisine.

A **Arc Sud Bretagne**, les élus sont devenus très frileux sur la question des déchets, à la suite de l'expérience douloureuse liée à l'essai de déploiement de la tarification incitative, il y a 4 ans. En outre, le TEOM a été augmentée de 35% l'an dernier.

M. Fontaine souligne l'importance de rappeler le nécessaire respect des agents de la collectivité.

Mme Gardan indique que le territoire du SMICTOM compte plus de 450 résidences secondaires et que toute la population ne lit pas les publications de la collectivité. Elle mentionne également qu'une étude réalisée par le SMICTOM sur son territoire a montré que 93% des usagers sont satisfaits du service Déchets qui leur est apporté.

M. Marquet affirme que la thématique Déchets est très présente parmi les questions qui sont posées aux élus, car elle touche directement l'habitant, au quotidien, et par conséquent les élus de proximité.

M. Fontaine partage une enquête réalisée (en interne – 5 jours de travail environ) par la communauté de communes du Pays de Nozay concernant le mode de collecte des déchets. Parmi 7000 abonnés, il y a eu 1080 réponses. Les répondants ont très majoritairement répondu, vis-à-vis des scénarios proposés, qu'ils souhaitaient rester en PAV (pour les emballages – les OMR étant collectées en PàP).

Le **SMICTOM des Pays des Vilaine** a fait appel à TMO Régions pour réaliser une enquête. Un échantillon représentatif a été constitué. 600 foyers ont été interrogés, sur les services existants et l'évolution des services. En matière de pratiques, sur les biodéchets, il ressort de l'enquête que la moitié des habitants combinent collecte des biodéchets (plutôt sur les déchets carnés) et le compostage à domicile (plutôt sur les épluchures). L'enquête a coûté environ 10 000 €, soutenus à 80% par l'ADEME.

Le **SMICTOM des Pays de Vilaine** limite à 16 le nombre maximal annuel de passages en déchèteries. Puis applique ensuite une interdiction d'apport en déchèterie, sans exception. Trois usagers ont atteint la limite, et ont trouvé chacun une solution (empreint de carte...). Cette limite permet d'éviter que les professionnels ne prennent la carte de leurs clients. La moyenne est de 6 passages par an et par usager. 92% des foyers sont à moins de 9 passages par an. Le SMICTOM a communiqué sur la manière de réduire ses passages en déchèterie, notamment sur les déchets verts. Le dépôt direct en recyclerie est une des autres solutions promues par le SMICTOM auprès des usagers. Les déchets végétaux ont réduit de 25% après la mise en place de la limitation du nombre de passages annuels. Le tout-venant a diminué de 12%.

Le **SMICTOM** a mené une action en faveur de l'amélioration de la qualité du tri par les usagers. Il a fait appel à des ambassadeurs de tri pour aller regarder les indésirables. De 32% d'erreur de tri en 2024, le taux d'erreur de tri est descendu à 24% en 2025, via la sensibilisation et la communication de proximité. Le SMICTOM continue à réfléchir à l'amélioration de la qualité du tri des emballages : tarification et système d'intelligence artificielle, permettant de repérer les erreurs de tri de manière systématique dans les bacs jaunes, permettant ainsi de cibler la communication auprès des foyers concernés. Chaque bac est pucé. Les anomalies de tri sont détectées. Avec l'adresse postale et e-mail de l'usager, celui-ci peut recevoir directement une photo de l'erreur de tri. Cette expérimentation se fait dans le cadre d'un appel à projet de CITEO. L'étape suivante est d'utiliser l'information sur la qualité du tri pour faire le lien avec la tarification. Le coût est d'environ 25 000 € par benne (installation + abonnement) pour 3 ans. Les logiciels utilisés sont Simplicity (pour la cartographie) et LIXO (pour l'identification des erreurs de tri)

Arc Sud Bretagne a installé 2 caméras dotées d'IA pour le tri et identifie les biodéchets sur le littoral (beaucoup de restaurateurs).

La **CC du Pays de Nozay** a une tarification composée d'une part fixe (abonnement qui comprend une taille de bac en fonction de la composition familiale) et d'une part variable. Le nombre de passages en déchèteries n'est pas limité (réflexion actuellement en cours), mais les professionnels sont facturés dès le 7^{ème} passage. Les OMR sont collectées en PAV, avec des bacs à tambour EMZ. Il s'agit d'un très bon matériel mais il s'avère difficile de travailler avec ce prestataire. Le **SMICTOM des Pays de Vilaine** a d'ailleurs arrêté de travailler avec ce prestataire, et **Questembert Communauté** est en contentieux avec ce même prestataire.

Le **SMICTOM des Pays de Vilaine** mène une réflexion sur la baisse du nombre de levées.

La Présidente de **Pays de Blain Communauté** considère que chaque foyer doit pouvoir choisir sa taille de poubelle. D'autres participants signalent le risque d'avoir des usages qui demandent des bacs plus petits et les font déborder. A la CC du Pays de Nozay, le prestataire de collecte prend des photos si le bac présenté à la collecte déborde. Ainsi, quand l'usager appelle pour se plaindre d'un non-ramassage de son bac, la collectivité dispose de la preuve.

Jérôme Marquet présente le cas de la « tarification non punitive » de Valcobreizh : un forfait pour 52 levées par an, et une remise si le nombre de levées est inférieur à 26.

Pays de Blain Communauté réfléchit à l'évolution de sa tarification : possibilité de mensualisation, regroupement de l'abonnement et du forfait (comme à Nozay), accès aux déchèteries très limité (actuellement « très illimité »).

L'hôpital de Nozay représente la production de déchets de 160 usagers. A Blain, l'hôpital fait appel à un prestataire privé pour l'enlèvement de ses déchets. La CCPB n'était pas en mesure de fournir suffisamment de bacs d'emballages pour satisfaire l'hôpital. Questembert communauté n'a presque plus de professionnels parmi ses usagers.

Pistes de travail pour les prochaines réunions du groupe de travail

- Dépôts sauvages (NB : Brocéliande a fait un gros travail sur ce sujet / le SMICTOM des Pays de Vilaine a fait appel à CITEO sur ce sujet)
- Intelligence artificielle et déchets
- Contentieux avec les usagers
- Le mode de communication vers l'habitant (place des élus, parcours de l'habitant : dans sa relation avec la collectivité, la question des déchets est souvent le premier thème abordé et constitue donc une porte d'entrée pour lui vers le service public local)

Conclusion

Le groupe s'accorde à dire que les retours d'expérience des autres collectivités sont très enrichissants. « A l'intérieur de chaque formule, il y a des choses qui peuvent s'adapter à son territoire ». Les échanges du GT déchets apparaissent comme une source d'inspiration et d'harmonisation.

Visite du pôle Consom'acteurs de Blain (SMCNA)

Nathalie Noël présente le projet. Les premières réflexions remontent à 2018. L'enjeu était de construire un bâtiment tous corps d'état, avec le maximum de réemploi. Le SMCNA s'est fait accompagner par l'AMO ELAN, dans le cadre d'une démarche exploratoire. Cela a demandé beaucoup de temps (plus que prévu) à ce prestataire, précieux pour le sourcing. En revanche, l'équipe d'architectes a eu du mal à accepter les modifications successives induites par le recours au réemploi, et l'identification progressive de matériaux et équipements issus du réemploi.